

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 02 MAI 2017

Présents : M. BOULORD, BONO, MARTIN, CHAMBARD, REPELLIN, ROBIN, PINEAU.
Excusé(s) : MME STAËS, MM. SEGHIER, VITTONI.

COURRIERS

CLAIX : nécessaire fait auprès du secrétariat. Art : 23-3-3 appliqué.

F.C.2.A : vétérans : lu et noté.

MARTINEROIS / VALLEE DE LA GRESSE : U19 – EXCELLENCE – MATCH DU 29/04/2017.

La C.R. demande des explications aux deux clubs quant au changement d'horaire de la rencontre et aux absences de l'arbitre officiel et du délégué régulièrement convoqués.

La C.R. demande ces informations pour le 9/05/2017.

CHAMPAGNIER : le retrait de points ne s'applique que sur l'équipe 1.

LAUZES – BALMES N.I. : groupement de jeunes noté

LIGUE AUVERGNE -RHONE ALPES : mise hors compétitions à compter du 27/04/2017 de l'équipe U17
PROMOTION DE LIGUE du club de **A.C. SEYSSINET**

Art 25.5 des R.G de la LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES :- Forfaits

« Le forfait général d'une équipe entraîne automatiquement le forfait général des équipes inférieures de la même catégorie d'âge sauf en catégorie jeunes ».

TIGNIEU JAMEYZIEU : match U17, contre MOS-3R du 27 mai 2017 se jouera à 15 h 30 à CRACHIER.

MATCH A JOUER

CLAIX / DOMENE – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE B

Match à jouer impérativement ce dimanche 7 mai.

Dossier transmis à la commission sportive.

DECISIONS

N°220 : CROLLES / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH du 29/04/2017.

La commission, considérant les échanges de mails entre les clubs de CROLLES, de VALLEE DE LA GRESSE et du district en référence au match U15 EXCELLENCE, CROLLES 1 / VALLEE DE LA GRESSE devant se jouer ce 29/04/2017.

Considérant que ce match, CROLLES / VALLEE DE LA GRESSE a été reporté au 03/05/2017 à la demande du club de CROLLES pour un problème d'effectif.

Considérant que ce même 29/04/2017, l'équipe 2 du club de CROLLES a disputé sa rencontre contre VALLEE du GUIERS (12 joueurs inscrits sur la feuille de match), ce qui tend à prouver qu'il n'y avait pas de problème d'effectif en équipe 1 (l'équipe 1 étant prioritaire sur l'équipe réserve).

Par ces motifs, la CR donne match perdu par forfait à l'équipe de CROLLES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de VALLEE DU GUIERS.

CROLLES (1 point, 0 but)

VALLEE DU GUIERS (4 points, 3 buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2017.

550477	FUSAL PICASSO
551011	BELLEDONNE GRESIVAUDAN
554434	ROCHETOIRIN
582022	GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE
590249	FROGES
590490	FUTSAL MARTINEROIS

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

En vertu de l'article 17 du règlement financier de la Ligue, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 15/04/2017.

521191	AS FONTAINE
553080	TURCS MOIRANS
581535	ARBRE DE VIE BERJALLIEN
582073	FUTSAL DES GEANTS
590492	ETOILE FUTSAL CLUB
611006	CSA GENDARMERIE GRENOBLE
611524	F.C. COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE
614499	CTE SOCIAL EEMPL. MUNICIPAL
663904	AS INTER ENTREPRISES GRESIVAUDAN
681566	PLANET PHONE 38
682038	CLUB DE LA DEFENSE DE VARCES
848046	F. SALLE O. RIVOIS

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD